

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Vendredi 7 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, rue des MOULINS, n^o. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAIGLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les agens des postes sont invités à s'adresser directement au bureau, sans employer, & Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

P R U S S E.

Des frontieres de la Prusse, le 8 octobre.

L'armée prussienne a totalement évacué la Pologne, et les garnisons de Cracovie et de Sandomir ont fait leur retraite vers nos frontieres méridionales; leur quartier-général est à Skuli.

Les troupes de Koszinsko ont un peu harcelé notre arriere-garde pendant sa retraite, mais sans aucun succès décidé. Les mêmes troupes ont causé de grands dommages aux Russes lors de leur fuite de Varsovie. On apprend aussi que les insurgés ont remporté plusieurs avantages sur les Autrichiens, avant que ceux-ci soient rentrés sur leur territoire.

L'insurrection de la Prusse méridionale se continue avec vigueur; et comme elle se trouve liée à celle de Pologne, on assure que Frédéric-Guillaume a envoyé un officier-général à Varsovie, avec des propositions de paix.

Voilà donc toutes difficultés levées de la part des rois pour traiter avec les peuples libres. Ceci indique que la terreur des trônes va se trouver en présence de la majesté des républiques. Un papier public d'Allemagne annonce que le temps dévoilera bientôt d'autres démarches de la part des différens cabinets, qui sont à la veille de courber leur despotisme expirant devant la liberté naissante des peuples qui ont recouvré leurs droits à la souveraineté.

Le bruit est général ici que, sous très-peu de temps, toute l'armée prussienne quittera les bords du Rhin, et qu'on n'y laissera que 17 mille hommes qui forment le simple contingent pour l'électorat de Brandebourg. Ce qu'il a de certain, c'est qu'il est déjà arrivé à Berlin un

grand nombre de pieces d'artillerie qui reviennent des bords de ce fleuve.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 9 octobre.

M. Windham, secrétaire d'état de la guerre, est de retour de l'armée du duc d'York, qu'il a trouvé dans un état d'autant plus fâcheux, que les peuples des pays qu'elle occupe sont indignés de l'esprit de pillage & d'indiscipline de nos troupes. Les choses en sont au point, que les hollandais desireroient ouvertement que les français viennent les délivrer des vexations de notre armée. On assure que M. Windham a fait sentir au ministère l'inutilité de la guerre actuelle.

Nos papiers commencent à convenir que le prétendu projet d'assassiner le roi, n'est autre chose qu'une manœuvre officieuse du parti ministériel, pour se mettre au niveau de quelques cours coalisées, où on a ravivé un peu de cette maniere, l'intérêt affaibli des peuples pour leurs despotes. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs personnes arrêtées pour ce prétendu complot ont été déjà remises en liberté, & qu'on n'a retenu en prison que le dénonciateur Upton, qui sans doute n'a pu prouver son dire.

Toutes les feuilles qui nous arrivent d'Allemagne parlent de négociations pour une paix générale, & elles annoncent même, qu'un traité entre la France & la Hollande ne tardera pas à être conclu, & un de nos papiers ministériels a cru devoir donner quelque crédit à ces paragraphes pacifiques, en les copiant avec complaisance & affection. Il faut bien se garder d'en inférer que nous allons avoir la paix; mais seulement que les puissances du continent la desireroient vivement. Il en est de même dans

les trois royaumes, où la paix est invoquée par tous les individus, à l'exception toute fois des membres du cabinet.

Les 17°, 31°, 34° & 81° régimens arrivés à Forst-mouth le 2, ont été embarqués le même jour pour les Indes-Occidentales, à bord des bâtimens de transport rassemblés dans ce port, & ont fait voile le lendemain pour leur destination, sous l'escorte des vaisseaux de guerre dont nous avons donné la liste l'ordinaire dernier.

Les nouvelles que l'on reçoit de Cork, sont des plus alarmantes. Il paroît que la fièvre jaune a étendu ses ravages sur deux vaisseaux qui étoient dans le port : plusieurs hommes de l'équipage étant morts, on les a enterrés dans la vase, à la marée basse. Nous avons déjà averti le gouvernement, & nous sommes étonnés que les vaisseaux, qui viennent des pays où cette épidémie est répandue, ne soient pas obligés de faire double quarantaine. On se rappellera que la peste qui a dévasté Londres, a été apportée dans une bale de coton.

Le 2 septembre, est entré dans le détroit de Brassay le *Dejacob-en-Gentry*, ayant à bord, outre son équipage, 157 hommes formant l'équipage de douze dogres hollandais pris, dans le commencement d'août, par l'*Egalité*, vaisseau de guerre français de 44 canons, & un brick de 14 canons.

Le 9 du même mois, est aussi entré dans Brassay le *Joanna-Adriana*, ayant, outre son équipage, 69 hommes formant l'équipage de sept dogres hollandais, pris aussi par les mêmes vaisseaux français. Les Français ont brûlé ou coulé bas tous ces dogres, après en avoir retiré ce qu'ils ont jugé convenable.

Le 4, à 11 heures de la nuit, le capitaine Woldrigge a rencontré la grande escadre de l'amiral Howe, composée de 36 voiles, dont 8 frégates : elle étoit alors à 7 lieues sud de Dodman, & elle faisoit route à Pouest.

On fait dans ce moment à Woolwich quelques expériences d'une nouvelle espèce de télégraphe, pour s'assurer à quelle distance on peut faire parvenir des nouvelles pendant la nuit. Il est composé de lettres ou figures de 9 pieds de hauteur, taillés dans une planche dont le devant est peint en noir, & qui, par-derrière, est éclairé par des lampes très-fortes, ayant des reverberes. Ce télégraphe est posé sur une élévation. On a placé des hommes à plusieurs distances différentes avec des télescopes, afin de pouvoir déterminer à quel éloignement ces lettres peuvent être lisibles pendant la nuit. Par ce moyen, avec des signes convenus & des tours à signaux intermédiaires, on peut se faire passer pendant la nuit, avec une vitesse étouante, des nouvelles d'un endroit quelconque à un autre.

H O L L A N D E.

D'Amsterdam, le 20 octobre.

Le stathouder avoit formé le projet de mettre dans cette ville une garnison étrangère; mais des citoyens au nombre de plus de huit mille, ont présenté au magistrat une pétition dans laquelle ils s'opposent à cette mesure, afin, disent-ils, que la ville ne soit pas exposée au pillage & aux horreurs que les troupes anglaises ont commises dans la Gueldre. Cette pétition, d'un style vraiment républicain, a été remise au magistrat par deux citoyens distingués par leur patriotisme & par leurs talens Stap-turt & Wircher; elle a été communiquée aussi-tôt à l'assemblée des états-généraux.

Les provinces de Frise, de Groningue & d'Owerisel, ont envoyé des députations à la Haye pour déclarer aux états-généraux qu'elles desirent ardemment de voir la fin de cette guerre désastreuse, & qu'elles sont prêtes à tout sacrifier à ce desir, même la forme du gouvernement, & qu'elles recevront les français en amis aussi-tôt qu'ils se présenteront.

Le stathouder n'a à opposer à ce vœu populaire, si clairement énoncé, que des exhortations vaines & vagues à ses amis, pour maintenir son autorité délabrée & chancelante. Les patriotes sont d'autant plus sourds à ces exhortations, qu'ils se rappellent que le stathouder parloit d'une autre sorte, lorsqu'il se voyoit appuyé de toute la puissance de Frédéric-Guillaume. Ce Frédéric a tant d'autres affaires ailleurs, que toute idée de terreur de son nom est absolument effacée; & tout annonce que le moment de la vengeance nationale va sonner contre l'oppresseur héréditaire de la liberté publique. Les Anglais fuient en-delà de Nimègue; les libérateurs de notre patrie s'approchent, & nos citoyens leur tendent les bras.

F R A N C E.

De Paris, le 17 brumaire.

On écrit du quartier-général de Mutterstadt, le 5 brumaire, que les armées du Rhin & de la Moselle, aussi redoutables par leur nombre que par le courage qui anime chaque soldat, sont réunies en ce moment sous les murs de Mayence, qu'elles se disposent d'attaquer avec leur vivacité ordinaire.

Un autre corps considérable, sous les ordres du général de division Vachat, est devant Manheim; on travaille sans relâche aux ouvrages nécessaires pour ouvrir la tranchée; les habitans s'y prêtent de bon cœur, & bientôt ce repaire d'emigrants sera au pouvoir des républicains ou disparaître de la surface de la terre.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE,

S A L L E D E L A L I B E R T É.

Suite de la séance du 14 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Pagès-Fonbonne, directeur général des hôpitaux à Nantes, a été posé que, d'inant un jour avec Fochol, adjudant général, & un jeune homme nommé Desille, ce dernier lui dit avoir appris qu'il y avoit l'entrepôt une famille intéressante, nommée Jourdan, composée de la mere & de ses filles, dont la plus âgée n'avoit que vingt ans, dont la plus jeune en avoit treize. Le jeune Desille m'engagea de joindre à lui, pour aller soustraire la plus jeune à l'horreur de son sort. Nous nous transportâmes à cette prison, a-t-il dit; on nous introduisit dans un cachot affreux par sa puanteur & par son obscurité; nous demandâmes d'unes une chandelle; & en cherchant cette famille jusques dans la paille, où ces infortunées se pressaient les unes contre les autres pour se garantir du froid, nous trouvâmes des femmes mortes de cette paille, & la jeune fille cachée, moitié d'épouvante & de frayeur dans les habillemens de sa mere. Celle-ci, loin d'accepter nos offres & nos secours, non, dit-elle, ma fille perira avec moi; nous mourrâmes toutes ensemble. Nous crûmes, par humanité, devoir employer la force, & je l'emmenai, a dit Pagès, chez moi; je la fis laver & habiller; & je la remis, pour éviter toute calomnie, à un homme d'un âge mûr & de confiance; elle mourut huit mois après.

Le même témoin a rappellé avoir aussi sauvé huit enfans de moins de douze ans, qui alloient être fusillés à la place de Mauve, avec deux cents brigands conduits par le général Hector.

Interpellé si c'étoit Carrier ou ses agens qui avoient consterné tout la ville de Nantes, il a répondu que c'étoit les nombreuses arrestations les suites qu'elles avoient; mais qu'il en ignoroit les auteurs.

Charrier, bottiquier à Nantes, a dit que Joly étoit sur le quai de la noyade du 24 au 25 frimaire.

Joly a mis le fait, & ce fait ne paroît pas bien constant; mais Carrier, forgeron, a répété qu'il avoit entendu dire à Joly qu'il jugeoit les prisonniers de l'entrepôt, quoique Joly ne fût qu'un prisonnier de la commission militaire pour la conduite des prisonniers. Ce fait jugeoit nous rappelle tout-à-la-fois la servante du curé. Nous ne disons nos messes pas à moins de vingt sols; & cet huissier qui, pour forcer les portes du président, disoit au suisse: Je suis membre du parlement. On connoit la réponse du président, & tout le monde sent l'application.

Laurency, armurier à Nantes, témoin d'une noyade, a vu, à bord d'une galiote, un jeune homme abattre, à coups de sabre, la tête à deux détenus, âgés de dix-huit ans, en chantant la Carmagnole.

Dubreuil, soldat de la compagnie Marat, qui s'est trouvé au Bouffay dans la nuit du 24 au 25 frimaire, a dit avoir vu quinze gendarmes, à grandes culottes, partir les derniers pour l'embarquement. Ce qui a rappelé les quinze derniers détenus qui furent ajoutés à la liste fatale des cent cinquante, quoiqu'ils ne fussent arrivés au Bouffay que la veille de la noyade. Les noms de ces quinze derniers sont écrits, sur la liste, d'une autre main & d'une autre encre.

Richard, un des accusés, a reconnu qu'ils étoient de son écriture, & qu'il les avoit écrits, sous la dictée de Goullin, à mesure qu'on les faisoit descendre.

Goullin a déclaré ne pas se rappeler de ces faits. Ici Louis Nau a dit avoir signé plusieurs ordres, parce qu'il étoit menacé de Carrier par Grand-Maison.

Bachelier a dit qu'un jour qu'on faisoit une liste, Goullin dit à Nau que, s'il sortoit du comité, il le suspecteroit. Nous étions tous, a-t-il dit, sous la verge de Goullin; nous n'étions pas libres: Carrier lui-même vint à notre comité nous traiter de contre-révolutionnaires. Nous étions pères de famille, Goullin ne l'étoit pas; mais il étoit l'agent & le second tome de Carrier, & qui nous a perdus nous-mêmes.

Goullin, néanmoins, pouvoit avoir de bonnes intentions: nous ne chargeons pas Carrier pour nous décharger; Carrier étoit là, nous devions lui obéir, puisqu'il usoit de toute l'étendue de son autorité. Il maitrisoit les autres administrations, à combien plus fortes raisons ne devoit-il pas subjuguier le comité, comme étant plus particulièrement sous ses ordres? Aux autres autorités il donnoit ses ordres par écrit, à nous il ne les donnoit que verbalement, & précédés par la terreur que nous inspirait Grand-maison. Nous devrions rendre compte des opérations de Carrier, mais non en répondre.

Grand-Maison, a dit Chaux, étoit un brave soldat, mais un mauvais administrateur; Grand-Maison étoit entraîné par Goullin, & Goullin étoit subjugué par Carrier. Goullin vous paroît couvert de crimes, Goullin vous paroît un monstre; eh bien! si Carrier paroissoit ici, vous auriez de l'indulgence pour Goullin.

La séance se levait, quand Chaux s'est écrié: Avons-nous donc nommé un représentant pour assassiner le peuple?

Non, non, non, s'est écrié l'auditoire; & pendant long-tems les cris de Carrier, Carrier, se sont multipliés & prolongés. Il seroit difficile de retracer le tumulte de cette scène.

Le tribunal est retourné à son siège, & le président, adressant la parole au peuple, lui a témoigné ses craintes qu'il n'y eût quelques mauvais citoyens dans l'Assemblée; que leur but ne fut d'occasionner quelques mouvements séditieux: il a dit que le tribunal avoit toujours fait son devoir, qu'il le feroit toujours, & qu'on pouvoit se reposer sur sa justice.

Ce peuple, toujours docile à la voix de ses magistrats, est rentré dans le calme, & la séance a été levée.

Séance du 15 brumaire.

Chanterenne, âgé de 28 ans, ci-devant demeurant chez un banquier, ex-dragon, ensuite juge de la commission militaire à Nantes, actuellement directeur de l'hôpital d'Angers, a déposé des faits déjà connus, relatifs aux détenus à l'entrepôt.

Sur plusieurs interpellations qui lui ont été faites, il a paru avoir la mémoire fort ingrate, ou fort timide, & à cette occasion on lui a observé qu'il n'étoit plus à Nantes, mais à Paris, où la justice est à l'ordre du jour. Il a donc ensuite donné quelques renseignements, & a déclaré avoir été indigné des arrestations illégales de citoyens, & même de patriotes, qui se faisoient par ordre du comité. La terreur étoit telle à Nantes, a-t-il dit, qu'on n'osoit parler, tant on craignoit la fureur de Carrier.

Sandroc, âgé de 23 ans, commis chez un négociant à Nantes, chef de division des convois militaires, a dit que, pendant qu'il étoit secrétaire de Préjan, secrétaire de Carrier, il avoit vu souvent Goullin & Chaux venir chez ce représentant. Il a parlé d'un dîner que Lamberty & Fouquet donnoient à Carrier sur une galiote hollandaise. Quand il y arriva, il trouva vingt couverts. A la fin de

ces repas, Lamberty raconte fort au long l'histoire d'une noyade à laquelle il avoit présidé; & s'étendit beaucoup sur la manière dont il avoit sabré les victimes qui s'efforçoient de se sauver à la nage. Tous les convives, dans la crainte d'être noyés, applaudirent aux prouesses de Lamberty; & moi, je frémissais d'horreur.

Goullin a répondu qu'il n'étoit allé si souvent chez Carrier, que parce qu'il y étoit mandé.

Bigot, concierge pendant 5 à 7 mois de la galiote où furent renfermés 76 prêtres réfractaires, a déclaré qu'on en avoit envoyé 32 à Brest, 31 à Rochefort, 6 au Bouffay, où ils ont été conduits depuis peu, & où ils sont encore, & que les autres sont morts.

Réal a saisi cette occasion pour observer qu'il paroît constant par les débats, qu'avant l'arrivée & après le départ de Carrier, il n'y a eu aucunes noyades à Nantes, & qu'elles n'y ont lieu que pendant son séjour dans cette commune.

Hérier, menuisier, après avoir déposé de différens faits, a déclaré que la terreur commença à Nantes à l'époque où l'on fit courir le bruit d'une conspiration, lorsqu'à cette occasion le canon fut braqué au port au vin, & que cette même terreur cessa au départ de Carrier. «Ce représentant, a ajouté Hérier, faisoit trembler les aristocrates, & les patriotes n'étoient pas plus en sûreté que les autres».

Bertet, charpentier, a vu le premier bateau qui a servi à la noyade des prêtres; à chaque côté il y avoit deux trous carrés par où l'eau entroit: il a encore vu plusieurs autres gabarres qui étoient échouées & ainsi construites, & on en voit encore plusieurs dans la Loire.

On amena un jour de l'entrepôt, a-t-il dit, un grand nombre de prisonniers; on les fit descendre dans une galiote & on en cloua l'entrée. Quelques jours après, on en jeta à l'eau environ 80 qui étoient morts; on en reconduisit 16 à l'entrepôt pour nettoyer cette prison, en leur promettant leur grâce. Pendant leur absence, tous ceux qui étoient dans la gabarre furent noyés; à leur retour, ils s'appercurent que leurs camarades avoient péri; ils firent des difficultés pour descendre dans la gabarre; & le lendemain ils subirent le même sort que les autres.

Bertet a ajouté avoir vu noyer plusieurs cents de femmes de 18 à 50 ans.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de PRIEUR (de la Marne.)

N. B. — Dans la séance du 15 au matin, la discussion sur les motions séditieuses faites aux Jacobins, a été d'un grand intérêt. Tallien a montré que les séditieux veulent à toute force sauver Carrier, leur patron ou leur complice. Bourdon, de l'Oise, a fait sentir que les Jacobins sont affamés de domination, mais que le comité de sûreté générale saura bien les réduire par une juste sévérité. «On veut, dit Legendre, obscurcir l'horizon politique par un nuage qui ne peut provenir que de la vapeur du crime: il n'y aura pas d'insurrection; il ne peut y avoir qu'une révolte de la part des Jacobins. Le peuple ne se ralliera jamais autour d'une poignée de misérables, d'hommes de proie qui portent sur leur figure l'empreinte du crime & de la tyrannie».

On a procédé hier à l'appel nominal pour le renouvellement par quart du comité de salut public: les trois membres nommés sont Cambacérés, Carnot & Pelet.

Séance du 16 brumaire.

(Il y a eu, hier soir, une séance extraordinaire pour le renouvellement par quart du comité de sûreté générale: les quatre membres élus sont: Garnier, de la Charente; Barras, Hermann & Laignelot).

Sur le rapport de son comité de division, la convention décrète que l'administration du département du Finistère, qui avoit été transférée provisoirement à Landernau, sera rétablie à Quimper. L'administration du district d'Evreux, provisoirement transférée à Vernon, par décret du 22 juillet 1793, sera rétablie à Evreux.

Lequinio fait une motion d'ordre: il dit que, lorsqu'il

existoit un tyran, l'influence réciproque des représentans du peuple sur la société populaire, & de celle-ci sur les représentans, étoit nécessaire pour éclairer le peuple, le guider & faire marcher la révolution. Mais le tyran n'est plus ; la révolution est faite ; il ne reste plus qu'à la consolider. La société des Jacobins ne seroit plus ce qu'elle doit être, si les représentans continuoient d'en faire partie : les hommes de bonne-foi s'y laisseroient toujours influencer par quelques singeries patriotiques, par le charlatanisme oratoire, & ne rapporteroient dans la convention que l'opinion de la société : les hommes, possédés de la manie de dominer, & qui, pour arriver à une sorte de gloire, veulent exciter des tempêtes révolutionnaires, y trouveroient toujours des instrumens de leur funeste ambition. La convention nationale est comptable au peuple français de tous les désordres politiques qu'elle toiteroit, étant investie de la puissance nationale pour les réprimer. « Je suis fêté dans cette société, ajoute Lequinio, tant que je l'ai crue utile à la chose publique : aujourd'hui j'y renonce solennellement. Je demande que, par un décret formel, il soit défendu aux représentans du peuple d'être d'aucune société politique ».

« Tu es un lâche, s'écrie Gaston ». — « J'ai été Jacobin, s'écrie Laneau, je suis Jacobin ; ceux qui ne le sont pas, ne sont pas les hommes de la république ». — Grand tumulte.

Clauzel combat la motion de Lequinio ; il la trouve contraire à la liberté individuelle des représentans ; mais il pense, comme il l'a dit hier, que la convention doit prendre des mesures pour empêcher que quatre ou cinq de ses membres, forts d'une sorte d'impunité, n'aillent attiser dans la société populaire le feu de la révolte & de la guerre civile. — Le tumulte se renouvelle : Duhem s'agite violemment.

Bourdon, de l'Oise, obtient la parole ; il observe que les agitations sont excités ordinairement les jours où il y a des comités à nommer. « Ne souffrez pas, dit-il, qu'on avilisse par des scènes pareilles les succès éclatans de la république, & que nous présentions à l'Europe accablée par nos armes, le ridicule spectacle de la lutte de quelques intrigans. Que la convention se respecte elle-même ; que chaque membre qui troublera la délibération soit rappelé à l'ordre, & que, plus forte que les passions qui l'agitent, la convention passe à l'ordre du jour. — L'ordre du jour est décrété.

Douze membres de la société des amis de l'égalité & de la liberté, séant aux jacobins, écrivent pour être admis à présenter une pétition. — Bourdon, de l'Oise, demande que l'on vérifie préalablement si la pétition est individuelle. Le président vérifie & annonce l'individualité. Les pétitionnaires sont admis.

« Les citoyens composant la société des jacobins, dit l'orateur, ne cesseront d'être inviolablement attachés à la représentation nationale, seul centre du gouvernement : ils ont été profondément affligés, en apprenant qu'on les avoit inculpés d'un grand crime auprès de vous. Un représentant vous a dénoncé hier une correspondance qu'il a dit exister entre les jacobins & un comité d'émigrés en Suisse. Nous aurons gardé le silence, si un tel propos n'eût été que dans la classe de ceux que l'on peut mépriser ; mais il ne suffit pas que les jacobins soient purs, il faut que par-tout ils soient reconnus tels. Nous demandons qu'il vous soit fait un rapport sur la dénonciation dont il s'agit : s'il est des hommes criminels dans

la société, que la loi en fasse justice ; si l'inculpation se trouve sans fondement, qu'une loi le proclame d'une manière formelle ».

Treillard, qui préside par *interim*, dit, dans sa réponse, qu'il n'est pas de métal sans alliage ; qu'il seroit possible que la société eût quelques hommes impurs de son sein : il invite les Jacobins à prouver leur patriotisme, en donnant l'exemple de la soumission aux lois & en se montrant toujours redoutables à toutes les aristocraties.

« Les représentans du peuple, dit Clauzel, ne doivent compte de leurs opinions qu'à la convention nationale : cependant, je dois faire remarquer que l'on veut induire faussement de ce que j'ai dit hier, que toute la société des jacobins est coupable. J'ai lu une lettre écrite de la Suisse, où l'on mande que l'agent d'une puissance ennemie, d'accord avec les Lameth & autres émigrés, est convenu que l'on n'avoit plus de ressources que dans la division : il faut, dit-il, que le président des jacobins, qui présidoit ce comité, il faut diviser la convention d'avec les sociétés populaires ; il faut faire demander les têtes des 300 députés ; il faut qu'un homme dise aux jacobins : *S'il y en avoit quatre ou cinq aussi courageux que moi, la convention seroit détruite* ; il faut qu'un autre y dise : *Nous sommes sur la brèche* : il faut avoir des émissaires à Marseille ; il faut que le président des jacobins demande dans la convention l'ajournement d'un décret salutaire qui fait avorter la conspiration du Midi... On ne s'occupe peut-être une discussion sur la lettre dont j'ai parlé, que parce que l'on voudroit savoir quel est le correspondant fidèle qui nous l'a adressée. Sans doute les émigrés qui forment un comité en Suisse, quoiqu'ils soient bien scélérats, ne sont pas assez stupides pour correspondre avec la société des jacobins en masse »...

Bassal dit qu'il ne s'est opposé à la mise hors de la loi de quelques Marseillois, que parce qu'il n'avoit pas connaissance encore des lettres officielles qui annonçoient que les révoltés avoient les armes à la main.

Maure demande que la pétition des Jacobins soit insérée au bulletin, afin que l'on sache que les Jacobins sont jaloux d'être purs comme l'or. — « Un Jacobin, dit Reubell, ne doit pas vouloir paroître plus pur qu'un autre citoyen : c'est une prétention, au moins ridicule, dont il est inutile que nous nous entretenions plus long-temps. Autrement chaque citoyen pourroit venir ici demander compte d'une opinion, faire perdre un temps précieux & exiger l'insertion au bulletin par-dessus le marché. Je demande que l'on passe à l'ordre du jour. — L'ordre du jour est décrété.

Sur la motion de Tallien, l'assemblée charge son comité de sûreté générale de lui faire, dans trois jours, un rapport sur cinquante-quatre canonniers de la section des Droits de l'Homme, incarcérés depuis le 9 thermidor, la plupart pères de famille.

La commission des colonies propose la mise en liberté provisoire des citoyens Page, Bruslay, Verneuil, Millet, l'archevêque Thibaut, et Rémond, se disant commissaires de St-Domingue. — Plusieurs membres combattent cette proposition ; mais Garnier de Saintes observe que Polverel et Santhonax, quoique décrétés d'accusation, jouissent de leur liberté ; il demande que leurs accusateurs se trouvent dans le même état ; que tous soient incarcérés ou tous élargis. — Le projet de la commission est décrété.